Image not found or type unknown

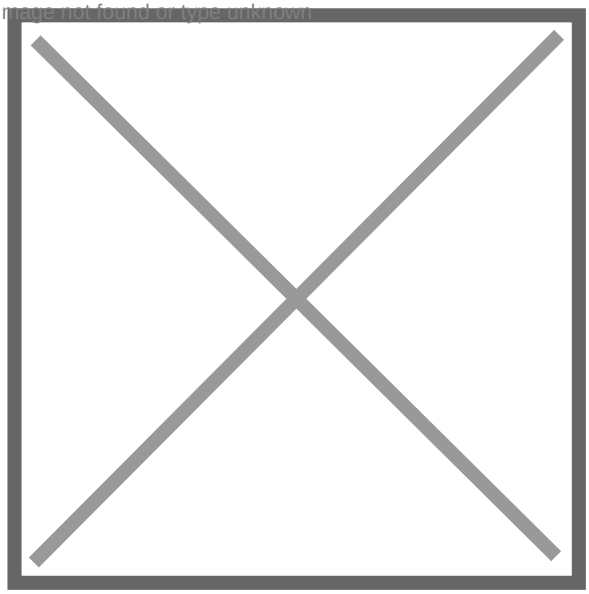

Carte de séjour vie privée et familiale + pacs urgent

Par **Psyché**, le **28/10/2008** à **00:16**

Bonjour,

J'ai une amie étrangère qui après plusieurs années en France en tant qu'étudiante (carte de séjour étudiant), vient de se pacser et comme sa carte arrive à expiration le mois prochain elle veut demander une carte de séjour vie privée et familiale car elle veut rester en France où elle vit avec son ami et où elle a toute sa vie sociale. Elle souhaite ensuite chercher un travail.

A la préfecture on lui a dit qu'il fallait justifier de 2 ans de vie commune alors que que quelques semaines avant on lui avait parler de 1 an ?
Qu'en ai-t-il réellement?
Elle a peur de ne pas avoir son titre de séjour!

Merci de votre aide!

Par **avocat droit public**, le **29/10/2008** à **22:04**

Une circulaire exige en effet 1 an de vie commune mais en pratique les préfectures ont tendance à exiger 2 ans.

Eric HALPERN
Avocat à la Cour

http://www.cabinet-halpern.com

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés